

REMARQUES.

A.—Toutes les indulgences mentionnées dans notre tableau sont des indulgences plénières.

B.—La confession et la communion sont nécessaires pour toutes ces indulgences, à l'exception de la cession du lundi, du Chemin de la Croix et de la récitation des six *Pater*, *Ave* et *Gloria* du Scapulaire bleu. Pour les gagner, il faut toutefois être en état de grâce, comme pour toutes les autres indulgences.

C.—L'indication, dans la colonne des indulgences, de la confrérie ou prière, veut dire que ceux qui appartiennent à telle confrérie, ou ont fait telle prière, ont droit à telles indulgences du jour; le chiffre, en tête des dites indulgences, correspond à la date du mois, tandis que celui qui vient après dans la parenthèse, réfère à la note indiquée par tel chiffre.

D.—Les lettres v et p (visite et prière,) ajoutées à la confrérie ou prière qui porte l'indulgence, veulent dire qu'à la confession et à la communion, il faut ajouter une visite à l'église, et y prier pour le Pape.

E.—Quand la lettre p est seule, il faut seulement prier pour le Pape; ce qui peut se faire ailleurs qu'à l'église.

F.—Quand les lettres v et p ou p seule sont omises, alors la confession et la communion sont seules nécessaires sans prières additionnelles.

La lettre suivante nous est adressée des confins de la Province d'Ontario :

“ Excusez-moi, si je me permets de vous écrire sans que je vous sois connu. Ayant reçu un de vos Almanachs par un ami, et après l'avoir lu attentivement, je vois qu'il y a tout à gagner et rien à perdre, et je me suis décidé à demander une faveur aux saintes âmes du purgatoire. L'ayant obtenue, je m'empresse de vous envoyer ce que je leur avais promis, (trois piastres) et comme l'Almanach s'exprime, je me suis mis en spéculation avec ces saintes âmes, et j'ai grande espérance de réussir encore.”

La Supérieure d'un couvent dans un diocèse étranger a bien voulu nous écrire la lettre suivante :

“ J'ai reçu avec un bien grand plaisir une dizaine “ d'Almanachs des Ames du Purgatoire.

Ne sachant à qui envoyer mes remerciements, je vous les adresse, Monsieur, vous priant de les faire parvenir à qui de droit, si toutefois ils ne vous sont pas dus.

J'ai distribué la moitié de ces “ Almanachs, ” et ce qui me reste le sera bientôt, car je suis heureuse de propager une si sainte association.”